

Plan canicule / grand froid

Plan canicule

L'été, la chaleur présente des risques, notamment quand la température reste élevée plusieurs jours de suite et/ou que le thermomètre redescend peu pendant la nuit.

Aussi, pour faire face au danger que peut représenter la canicule, il est conseillé de suivre quelques gestes simples.

Les recommandations

- boire beaucoup de liquide sans attendre d'avoir soif, sauf s'il y a contre-indication médicale.
- éviter les boissons alcoolisées ou à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels.
- s'installer si possible dans un endroit frais, à l'air climatisé ou à l'ombre.
- éviter les activités et les exercices intenses à l'extérieur.
- se protéger du soleil, porter des vêtements légers, de préférence de couleur pâle et un chapeau.
- prendre une douche ou un bain à l'eau fraîche.
- se munir d'un climatiseur pour rafraîchir le logement ou passer quelques heures dans un endroit climatisé, pour aider son corps à contrôler sa température.
- pour les personnes âgées ou fragiles, prévenir votre entourage.
- pour les personnes souffrant d'une maladie chronique, contacter votre médecin traitant.

Si la température à l'intérieur dépasse 32°C, le ventilateur n'agit pas contre la chaleur accablante car il brasse l'air sans le rafraîchir.

Pensez à vous faire recenser pour le Plan canicule :

Afin de faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement d'un plan d'alerte départemental en raison de la canicule, le Centre Communal d'Action Sociale de Mehun recense les personnes résidant à leur domicile.

Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Plan grand froid

Un registre est ouvert au CCAS pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes handicapées quel que soit leur âge.

Tous les ans, à l'approche de l'hiver, la mairie met en place un dispositif de prévention et d'aide aux personnes inscrites sur le registre "Plan grand froid".

Si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez dans votre entourage une personne isolée qui ne serait pas en mesure d'effectuer cette démarche, n'hésitez pas à prévenir le **Centre Communal d'Action Sociale au 02 48 57 06 16**.

L'intervention du CCAS se fait selon les demandes et besoins, sous certaines conditions : en cas de grand froid, de fortes chutes de neige et lors de plaques de verglas sur la chaussée et les trottoirs. Une visite à domicile peut être effectuée par les agents du CCAS.

Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/risques-sanitaires-lies-au-froid>

Image

Contact

CCAS de Mehun-sur-Yèvre

Place Jean Manceau

Tél. : 02.48.57.06.16

Mail : ccas@ville-mehun-sur-yevre [dot] fr (ccas[at]ville-mehun-sur-yevre[dot]fr)

Un numéro vert info service est également mis à disposition du public pour toutes informations ou conseils : **0 800 06 66 66** (du lundi au samedi, de 9 à 19 heures).

Si vous avez connaissance d'une personne se trouvant en difficulté , n'hésitez pas à appeler les services de secours :

- Le **15**, numéro d'appel gratuit du service d'aide médicale urgente (SAMU).
- Le **115**, numéro d'appel gratuit des urgences sociales, qui a pour mission d'informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile fixe.

rgba(255,255,255,1)